

Règlement trail de la montagne de Fleury la Vallée

Samedi 16 Octobre 2021

1- Organisation : L'association "Le Chemin d'Axel"

Contact : Julien Nicaise

Mail : nicaise.julien@wanadoo.fr

Tél : 06 17 44 16 82

2- Détails courses

► 5 parcours de course à pied de type trail se déroulant en quasi totalité sur les chemins et sentiers avec traversées de routes .

- Trail de la Montagne "Les 4 faces" : 10 km avec 300D+
- Trail de la Montagne "le semi" : 20 km avec 450D+
- Trail de la Montagne "Le Taraut" : 30 km avec 600D+

Une barrière horaire est fixée au 16^{ème} KM sur le parcours du 30 Km (15h30 dernier délais). Les coureurs hors délai seront redirigés sur le parcours des 20 km .Passé ce délai , le dispositif de sécurité sera levé , tout participant décidant de continuer sur cette distance le fera sous sa propre responsabilité .L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Les cadets à partir de 16 ans pourront s'inscrire sur le parcours des 10 km .

Les juniors à partir de 18 ans pourront s'inscrire sur le parcours des 20 km.

Le nombre de participants est limité à 250 sur l'ensemble des Trails adultes.

- Parcours enfant "La Stadium" : 1 km pour les enfants nés entre 2010 et 2014
- Parcours enfants "La petite montagne ":3 km pour les enfants nés entre 2005 et 2009

► 2 parcours de randonnée et marche nordique : 10 ou 15 km

Les accompagnateurs non inscrits et les cyclistes sont interdits sur les parcours .

Les chiens sont autorisés sous condition d'être tenus en laisse courte.

3- Pièces à fournir

A l'exception des participants aux randos et parcours enfants , tous les concurrents doivent :

■ s'inscrire sur le site IKINOA -<https://www.ikinoa.com>

■ présenter :

▪ soit une licence Athlé Compétition , Athlé Entreprise , Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un "Pass' j'aime courir " , délivré par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation

▪ soit une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation , délivrée par une fédération uniquement agréée , sur laquelle doit apparaître , par tous les moyens , **la non contre indication à la pratique du sport en compétition , de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une fédération agréée :

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT

- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

soit un **certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie . Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical .

Les participants mineurs à partir de 16 ans devront également fournir une autorisation parentale datée et signée.

Les participants aux randos ou parcours enfants ne devront fournir ni licence , ni certificat médical .

Pour les parcours enfants , il est demandé pour les participants une autorisation parentale datée et signée et un questionnaire santé à compléter

■ Le chèque d'inscription à l'ordre de l'association " Le Chemin d'Axel"

Attention conformément aux mesures gouvernementales, tous les participants devront délivrer un pass sanitaire (certificat vaccination, Test PCR négatif de moins de 48h) pour retirer leur dossard.

4- Participation

Les courses sont ouvertes à toute personne , homme ou femme , licenciée ou non ayant fourni un dossier d'inscription complet .

Les randonnées /marche nordique sont ouvertes à tous .Le certificat médical n'est pas nécessaire .

Les parcours des 1 et 3 km sont ouverts aux enfants mineurs ayant fourni un dossier d'inscription complet .

Ils restent sous la responsabilité de leurs parents .

Tous les participants prenant le départ des différentes épreuves reconnaissent avoir lu le règlement de la course , le règlement sanitaire en place , la charte du coureur portant sur la COVID et en acceptent les termes que constitue le bulletin d'inscription et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de non respect de ce dernier .

L'inscription sur IKINOA vaut acceptation de cette charte.

5- Date , départs et horaires

► Samedi 16 octobre 2021-Départs salle polyvalente de Fleury la vallée

► 13h30 : départ "Le Taraut" -30km

► 13h35 : départ marche nordique-10 ou 15km

► 13h45 : départ randonnées-10 ou 15 km

► 14h : départ "La Stadium"-1km- pour les enfants nés entre 2010et 2014

► 14h15 : départ "La petite montagne"-3km- pour les enfants nés entre 2005 et 2009

► 14h30 : départ "le semi"-20km

► 15h30 : départ "Les 4 faces"-10km

6- Inscriptions-Tarifs

Les inscriptions se font via le site IKINOA -<https://www.ikinoa.com> pour les courses dénommées « Trail ».

La clôture des inscriptions est fixée au jeudi 14 Octobre minuit.

Les frais d'inscription sur le site IKINOA sont à la charge du participant.

	Sur le site Ikinoa	Sur place
Randonnée 10 ou 15 km	5€	5€
Parcours enfant « La stadium » 7-11 ans	Gratuit	Gratuit
Parcours enfant « La Petite Montagne » 12-15 ans	Gratuit	Gratuit
Trail de la Montagne « Les 4 faces » 11km	10€	15€
Trail de la Montagne « Le Semi » 21 km	15€	20€
Trail de la Montagne « Le Taraut » 31km	25€	30€

L'inscription comprend le dossard , le classement , le lot et/ou récompense.

Les inscriptions pour les randonnées et les parcours enfants se feront sur place le samedi 16 octobre à partir de 12h30 et se clôtureront 15 mn avant le départ des randonnées et des parcours enfants.

La randonnée/marche nordique ne donnant pas lieu à classement , les participants n'auront pas de dossard.

En cas d'annulation (météo,pandémie...) , aucun remboursement ne sera effectué.

7- Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera :

- le vendredi 15 Octobre de 15h à 19h au magasin DECATHLON d'Auxerre
- le samedi 16 octobre à partir de 12h30 à la salle polyvalente de Fleury la Vallée

8- Dossard et n° de dossard

Le dossard doit être entièrement visible ,non plié et porté devant correctement attaché avec des épingles.Ces dernières (4) ne sont pas fournies par l'organisation.

Votre engagement est personnel .Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction sera disqualifiée.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation .

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un participant qui ne respecte pas les conditions du règlement de la course.

9- Equipement

Chaque participant devra s'équiper en fonction de la météo .

Une réserve d'eau est conseillée pour chaque participant .

La course se fait en autonomie ou semi autonomie. Il n'y aura pas de ravitaillement solide sur les parcours.

10- Parcours et balisage

Chaque parcours est identifié avec une couleur et un système de balisage et fléchage .

Les différents parcours seront affichés et expliqués avant le départ de chaque course .

Chaque participant devra impérativement rester sur le parcours balisé et fléché pour lequel il s'est inscrit .

Il est impératif de respecter le code de la route lorsque des voies ouvertes à la circulation sont empruntées.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un participant qui ne respecte pas les conditions de sécurité .

Selon la météo et au dernier moment , l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler les épreuves .

11- Sécurité et assistance médicale

La sécurité routière et la sécurité sur le parcours est assurée par les membres bénévoles de l'organisation .

La sécurité médicale est assurée par une association de secouristes agréée.

Chaque participant se doit secours et entraide et doit signaler tout problème aux membres de l'organisation présents sur le parcours ou à l'assistance médicale .

Tout abandon de la course doit être signalé à l'organisation .

12- Ravitaillement

	Ravitaillement
Randonnée 10 ou 15 km	Solide* : départ, arrivée Liquide* : 5 ^{ème} km
Parcours enfant « La stadium » 7-11 ans	Solide* : départ, arrivée
Parcours enfant « La Petite Montagne » 12-15 ans	Solide* : départ, arrivée,
Trail de la Montagne « Les 4 faces » 11km	Solide* : départ, arrivée, Liquide* : 5 ^{ème} km
Trail de la Montagne « Le Semi » 21 km	Solide* : départ, arrivée Liquide* : 3 ^{ème} et 8 ^{ème} , 14 ^{ème} km
Trail de la Montagne « Le taraut » 31km	Solide* : départ, arrivée Liquide* : 3 ^{ème} , 8 ^{ème} , 16 ^{ème} , 24 ^{ème} km

*Le ravitaillement solide (départ/arrivée) : madeleines, gâteaux secs, quelque sucre (en portions individuelles).

*Le ravitaillement liquide (départ/arrivée et sur la course) : Eco cup ou gobelets personnels.

13- Départ et Arrivée

Le départ et l'arrivée des épreuves se font devant la salle polyvalente.

14- Classement et récompenses

Aucune prime ne sera remise .

Chaque homme et femme vainqueur de chaque course se verra remettre une coupe et un panier garni .

Chaque garçon et fille vainqueur de chaque catégorie sur les parcours enfants se verra remettre une coupe et un lot .

Un lot sera remis à l'arrivée à chaque participant y compris les randonneurs.

Un panier garni sera offert par tirage au sort à un coureur et à un randonneur.

15- Environnement : Eco-Social Trail

La manifestation se déroule dans un cadre naturel et environnement préservé. Il passe notamment dans le site Natura 2000 des Landes et tourbières du Bois de la Biche qui couvre 399 hectares sur Branches, Appoigny et Fleury la Vallée.

Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ , aux points de ravitaillement ou à l'arrivée.

Les coureurs s'engage à respecter la charte de l'Eco-Social Trail établie en partenariat avec les professionnels du site. Tout comportement inadapté dans cet espace pourra conduire à une mise hors course et à des poursuites éventuelle. (Voir charte en Annexe).

L'inscription validée sur IKINOA vaut acceptation de cette charte.

16- Assurance et responsabilité

les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF par un contrat d'assurance multirisque Raqvam Associations et collectivités sous l'identifiant 3862989K qui couvre les dommages matériels ou corporels que les participants pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux de la ligne de départ à la ligne d'arrivée .

Il appartient à chaque participant de vérifier auprès de sa fédération ou de son assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve .

L'organisateur n'est pas responsable des dommages matériels que pourraient subir les participants notamment en cas de chute, de vol ou de perte de matériel .

17- Loi informatique et Liberté

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 Janvier 1978 , les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Les informations recueillies sur les formulaires d'inscriptions sont enregistrées dan un fichier informatisé par Le Chemin d'Axel.Elles ne sont destinées qu'à l'organisation de la manifestation .

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Le Chemin d'Axel par mail : nicaise.julien@wanadoo.fr

18- Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation , sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires , dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée .

19- Mesures engendrées par le contexte COVID

Le contexte lié à la pandémie oblige l'organisateur à prendre des mesures sanitaires consignées dans un document annexe et chaque participant devra respecter les consignes sanitaires rendues obligatoires .

Tout absence de pass sanitaire pourra être sanctionné par une non remise du dossard ou une mise hors course.

Le règlement intérieur, sanitaire et les chartes sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives et obligations liées à l'évolution de la crise sanitaire .